

# Ydes Force et Passion !

Ydes Informations Municipales n° 02/2014

## Editorial du Maire

### Faut-il avoir peur des réformes ?

Chers (es) compatriotes,

La réforme territoriale fait débat ! Comment pourrait-il en être autrement lorsque l'on connaît l'attachement des citoyens à leur territoire et à la démocratie locale.

Certes il est nécessaire de faire évoluer notre organisation afin de préserver et renforcer sa proximité seule garante de l'avenir de nos territoires ruraux.

Le rôle majeur et incontournable des maires et des conseils municipaux ne peut être ni réduit ni noyé au sein d'une organisation aux contours qui ne correspondent ni à la géographie et encore moins aux flux sociaux économiques. Les citoyens doivent pouvoir être écoutés à tous moments par les maires.

Le renforcement des intercommunalités est une opportunité pour le développement des nos zones rurales si l'on veut bien, au préalable, réfléchir pour dessiner des limites cohérentes tout en préservant l'échelle humaine. Est-il pertinent pour nos secteurs d'envisager des intercommunalités à vingt mille habitants ? Personnellement, je ne le pense pas car cela reviendrait à créer, en quelque sorte, des « sous arrondissements ». Notre pays de montagne a besoin de s'appuyer sur les dynamiques locales afin de surmonter ses propres fragilités qui trouvent hélas leurs racines dans la démographie incertaine. La mutualisation des moyens et des services est indispensable pour réaliser des économies d'échelle face aux budgets de plus en plus contraints. Ceci ne sera possible qu'à l'intérieur d'un périmètre cohérent.

Nos départements doivent être sauvés ! Le Cantal en particulier, comme tous les départements ruraux d'ailleurs. Ce niveau de démocratie et de services réduit à néant mettrait à mal les lois de décentralisation qui avaient pour but premier, je le rappelle, de rapprocher les centres de décisions de la population. La problématique n'est pas la même pour la région parisienne ou pour les départements qui incluent des mégapoles et des densités de population très importantes !

Fusion ou regroupement il ne faut pas se tromper ! Notre région : l'Auvergne ! a toute sa raison d'être et doit continuer à exister. La fusionner avec Rhône Alpes consisterait à nous éloigner, à centraliser les décisions, et nombres de compétences. N'avoir plus que deux conseillers régionaux pour le Cantal n'est pas acceptable ! Cela voudrait dire en quelque sorte que les maires n'auraient plus de contact avec le Président de Région qui se trouvera à Lyon si la fusion devient effective. Quel avenir pour le nouveau Conseil Régional d'Auvergne 80 millions d'€uros d'investissements, inauguré il y a seulement quelques jours ?

Le regroupement des Régions est sans doute nécessaire si l'on veut que celles-ci aient un véritable poids politique et économique au niveau de l'Europe. C'est à mon sens l'orientation qui doit être privilégiée pour être plus fort, plus efficace tout en préservant la proximité des centres de décisions dont notre ruralité a particulièrement besoin.

La réforme territoriale, est certes nécessaire, elle ne pourra pas et ne devra pas se faire sans concertation car elle engage l'avenir de notre Nation, de sa population et de ses enfants pour des décennies !

Ne pas avoir peur des réformes c'est pour nous élus de terrain faire entendre notre voix, c'est votre voix, la voix de nos bassins de vie, de leurs spécificités et de leur identité. Il ne faut pas partir en guerre contre les réformes, mais il faut savoir en être les acteurs principaux pour imposer la cohérence territoriale et dessiner notre propre avenir !

**Ydes Force et Passion !**

*Notre dévoué Ydes,*  


## Bulletin Municipal d'Informations : du nouveau

« Flash'Com » et « Ydes Passionnément » cèdent leur place à un nouveau bulletin d'informations municipales :

### « Ydes Force et Passion »

**Du passé nous gardons :** la périodicité ; un bulletin par trimestre et la volonté de délivrer une information aussi complète et utile que possible.

**Ce qui est nouveau :** les éditions annuelles porteront le même titre annoncé ci-dessus. Ils auront tous la même pré-

sentation : une brochure de 8 à 12 pages... en couleurs. Ceci permettra d'éditer plus de photos liées aux divers articles et, en même temps, donnera donc au bulletin un aspect moins austère. Dorénavant, notre bulletin sera imprimé sur papier PEFC (papier issu de forêts gérées durablement).

**Nous comptons sur vous tous** pour contribuer au succès de cette évolution : n'hésitez pas à nous faire parvenir vos suggestions d'articles et les photos qui les accompagnent.

# Agenda du Maire : Rendez-vous les plus importants

## MAI

**Le 6** Réunion de chantier de La Gare de Saignes  
RDV avec Maître BESSON  
Réunion des Adjoints

**Le 26** RDV avec Frédéric Dauchiez, Technicien de la Station  
d'Épuration d'Ydes

**Le 27** Réunion de chantier de La Gare de Saignes  
RDV avec M. Guyomard, Directeur de SACATEC  
Réunion au Collège Georges Brassens

**Le 28** Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) Communauté  
de Communes Sumène Artense (C.C.S.A.)

**Le 29** Réunion de l'Association TélémédYCA

## JUIN

**Le 2** RDV avec Mme Sahores, Trésorière de Saignes  
Réunion Services de l'Etat à la Sous-Préfecture de  
Mauriac  
C.A.O. Marché Cinéma  
Assemblée Générale ADMR Ydes au Centre Socio-  
Culturel d'Ydes  
Réunion avec les commerçants et artisans d'Ydes en  
Mairie

**Le 3** Réunion de chantier de La Gare de Saignes  
RDV avec M. Matignon  
RDV avec M. Touzet, Géomètre Expert  
Réunion de l'association TélémédYCA

**Le 4** Réunion avec ABICOM  
RDV avec M. le Préfet du Cantal

**Le 5** RDV avec M. Viillard, de l'Agence Départemental  
Cantal Ingénierie et Territoires

**Le 6** RDV avec M. Montagnol, de l'Office National des  
Forêts

**Le 7** Commission Permanente  
Assemblée Générale de l'association des donneurs  
de sang d'Ydes

**Le 10** Réunion de chantier de La Gare de Saignes  
RDV avec POLYGONE  
Réunion SIPIAV à Bort-les-Orgues

**Le 11** CAO Marché programme voirie 2014  
Commission Enfance de la C.C.S.A.  
Réunion préparatoire Fête de la Culture

**Le 12** RDV avec IGETEC – Résidence La Sumène

**Le 13** Fête du Collège Georges Brassens

**Le 14** Université des Maires à Aurillac  
Conseil d'Administration de l'Association des Maires  
du Cantal  
Gala de Danse YCDA

**Le 16** RDV avec M. Lecarpentier  
CAO Marchés Programme Voirie 2014 et Réfection  
Cours des Ecoles

**Le 17** Réunion de chantier de La Gare de Saignes  
Conseil de la Vie Sociale à la Résidence La Sumène  
RDV avec M. Peyral à Mauriac

**Le 18** RDV avec M. Brandt, Crédit Agricole

**Le 19** RDV avec M. Budain du Conseil Général du Cantal  
RDV avec l'Imprimerie ALBEDIA  
Réunion sur les rythmes scolaires

**Le 20** Conseil Municipal d'Ydes

**Le 21** Réunion des Adjoints avec POLYGONE  
et David Chastain, Architecte  
Inauguration Cœur du Village à Trémouille  
Fête des Ecoles d'Ydes

**Le 23** Commission Communication  
Commission des Finances

**Le 24** Réunion de chantier de La Gare de Saignes  
RDV avec M. Peyral à Mauriac  
Conseil d'Ecole d'Ydes

**Le 25** Réunion Assainissement à Saignes

**Le 27** Commission des Travaux

**Le 28** 20<sup>e</sup> anniversaire de La Résidence La Sumène  
Inauguration de l'exposition des Sémaphores du  
sculpteur Yves Guérin sur la Piste Verte, par la  
C.C.S.A.  
Remise des prix du tournoi de tennis d'Ydes

**Le 30** Départ en retraite de Marie-Paule Planeix, agent de  
service des écoles

- ◆ **Tous les Mardis : Communauté de Communes**
- ◆ **Un Samedi sur deux : Réunion avec les Adjoints**
- ◆ **Un Jeudi sur deux : Permanence du Maire**

# Les travaux

## Les travaux de voirie envisagés pour cette année

- La réfection des cours d'écoles, avec le remplacement de la castine par un enrobé couleur, pendant les vacances scolaires. Le marché a été attribué par décision du Conseil Municipal du 20 juin 2014.
- La remise en état de la rue des Myosotis à Fanostre, avec la récupération des eaux pluviales, le confortement d'un talus de remblais, et la réfection de la couche de roulement.



- La suite et fin de l'aménagement de l'Impasse du Puy Dieu
- La suite et fin du cheminement piétons en bordure de la RD 115 (Lotissement les Ecureuils)
- La rectification du trottoir rue Alfred Basset (Carrefour rue du 11 Novembre)

## Sont à l'étude

- L'aménagement de l'avenue de la libération, avec un calendrier de réalisation qui s'étalera sur 2015 et 2016
- L'aménagement d'un lot de trois pavillons (réalisation 2015) au centre ville en partenariat avec Polygone
- L'aménagement du parking rue Félix Chalvignac
- L'aménagement du lotissement des Jacquilloux (1<sup>re</sup> tranche)
- L'aménagement de la rue Chabaudy (réalisation 2015) en partenariat avec la Commune de Champagnac

## Les travaux sur les bâtiments concerneront

- La rénovation électrique à Ydéalis
- Le remplacement des portes aux vestiaires du stade
- La rénovation du bâtiment communal situé rue Victor Hugo
- Création de sanitaires
- Réfection de l'enduit extérieur
- Remise en état des portes



## Pour notre jeunesse

La Municipalité d'Ydes a entrepris de compléter l'offre d'activité sportive et ludique sur la commune en cohérence avec l'axe intercommunal de la Piste Verte en aménageant une aire de jeux et un skate Park à proximité de cette dernière.

Le projet se décompose en trois phases :

- L'aménagement d'une aire de jeux pour enfants de 2 à 10 ans avec plusieurs modules de jeux déjà en service.
- L'aménagement d'une surface en enrobé destinée à accueillir ultérieurement les modules du Skate Park.

Ce projet d'aménagement prévoit également la liaison piétonne entre la cité de la Gravière et la Piste Verte et de manière générale avec le centre bourg.

En effet, les habitants de l'Allée de la Gravière ont pour habitude de rejoindre le bourg d'Ydes via ce terrain vague. Ce dernier étant, sur une partie, très pentu et difficilement praticable, il présente un danger pour les usagers, notamment, pour les personnes ayant des difficultés pour se déplacer ou ayant des enfants en bas âge.

L'aire de jeux est composée de 7 modules de jeux:

- ❖ Un module «Château fort» équipé d'un mur d'escalade, un toboggan, une échelle, un filet d'escalade et une passerelle d'une tour à l'autre.
- ❖ Un tourniquet simple avec trois barres de maintien.
- ❖ Une pyramide d'escalade en corde dont le mât en aluminium culmine à 2,5m de hauteur.
- ❖ Une balançoire avec une deux nacelles classiques.
- ❖ Trois modules pour les plus petits dont un toboggan et deux balançoires sur ressort.

Ce panel de modules permet d'offrir une activité ludique aux enfants de 2 ans à 10 ans environ.

L'aire de jeux est délimitée sur une partie par un muret d'une hauteur d'environ 0,70m en pierre, permettant ainsi de reprendre la dénivelée du terrain et d'offrir des banquettes intégrées dans le terrain. Les endroits prévus à cet effet sont aménagés avec des lattes en matériaux reconstitués imputrescibles.

La surface au sol est constituée de gravillons roulés avec au niveau des bancs des surfaces engazonnées.

La seconde partie de l'aire de jeux est délimitée par une clôture végétale à base de saules tressés sur une hauteur de 0,70 m.

Les travaux envisagés pour le futur Skate Park sont la réalisation d'une plate-forme en enrobé.

Le cheminement piéton serpentera depuis la Piste Verte jusqu'à l'Allée de la Gravière avec une pente régulière de l'ordre de 11%, un espace de repos à mi-trajet sera aménagé d'un banc offrant un point de vue sur le bourg.



# PLAN DU PROJET AIRE DE JEUX



## Respect des règles d'urbanisme

Les règles d'urbanisme trouvent leur source dans les lois rassemblées dans le Code de l'Urbanisme et dans les divers règlements qui peuvent en découler tel que le Plan local d'Urbanisme par exemple.

Dans la plupart des cas, ces textes imposent à ceux qui souhaitent effectuer des travaux de déposer préalablement une demande d'autorisation ou une simple déclaration.

Évidemment, le non-respect de ces règles peut entraîner de lourdes conséquences financières et même pénales.

**Dans votre propre intérêt, il est donc très important, lorsque vous voulez effectuer des travaux (bâti, démolir, modifier, clôturer, creuser un puits, etc...), de vous renseigner préalablement en mairie pour connaître les formalités que vous devrez accomplir.**

## Les Temps d'Activités Périscolaires - TAP

Comme vous le savez, la réforme des rythmes scolaires voulue par l'Education Nationale a été mise en place en Septembre 2013.

A partir de la rentrée 2014, il y aura quelques nouveautés :

- ❖ leur durée sera de **1 h, de 15 h 45 à 16 h 45** ;
- ❖ les jours sont inchangés : **lundi, mardi et jeudi** ;
- ❖ l'offre sera enrichie et diversifiée : chaque jour, **une activité différente** sera proposée aux **3 niveaux** : Maternelle CP/ Cours élémentaire/ Cours moyen ;
- ❖ ces activités n'étant pas obligatoires, ceux qui ne souhaitent pas y participer auront la possibilité **soit de se détendre, soit de faire les devoirs**, surveillés par un agent de service ;
- ❖ Les parents devront remplir **une fiche** d'inscription sur laquelle les activités seront détaillées, afin que nous sachions qui fait quoi pour la sécurité de vos enfants.

## La Téléassistance, une sécurité renforcée

La commune a signé, depuis plusieurs années, une convention de partenariat avec l'association Présence verte en matière de téléassistance.



Ce service favorise le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées en permettant aux abonnés d'alerter immédiatement, en cas de besoin, par simple action sur un bouton poussoir, un centre de réception des appels qui assure une écoute permanente.

Outre l'abonnement mensuel de 30 € à la charge du bénéficiaire, la commune prend en charge le droit d'entrée soit 61 € à ce jour.

*Le secrétariat de la mairie se tient à votre disposition pour toutes précisions.*

## Solidarité active

Depuis deux ans, le père Constant, originaire du Burkina Faso, est en mission dans le secteur paroissial d'Ydes. Il achève son séjour dans les semaines qui viennent.

Pendant ce temps, par dons ou par achats sur ses propres deniers, il a rassemblé environ 7 m<sup>3</sup> d'objets divers (vêtements, vaisselle, etc...) pour subvenir aux besoins élémentaires de la population de sa future paroisse.

Un problème reste cependant à régler : l'acheminement par container jusqu'au Burkina Faso.

Coût estimé : 1 400 €.

*Si vous souhaitez participer à ce geste humanitaire, vous pouvez déposer votre don dans une urne en Mairie d'Ydes*

# www.ydes.fr : une ouverture sur le monde

**C'**est en 2005, sous l'impulsion de l'équipe municipale et du Cybercentre, que la première version du site internet « ydes.fr » voit le jour. Techniquement développé sur une architecture PHP / MySQL éprouvée, le portail communal d'Ydes se veut une source d'informations complète et actualisée, d'un accès facile et rapide.



A partir de la page d'accueil, l'internaute trouvera, classées par thèmes, des informations sur la vie de la commune, les services communaux, la vie sociale, l'économie, le patrimoine. Il pourra y consulter une vaste galerie de plus de 3 500 photos toujours en évolution, la collection complète des bulletins d'informations communales « Flash'Com », « Ydes Passionnément » et, à compter de fin juillet, « Ydes Force et Passion » qui leur succèdera. Il accèdera aisément à l'agenda des manifestations locales, au bloc-notes sur les actualités du moment, sur les expositions, sur les logements disponibles.

Ce site internet se veut avant tout le vôtre, résidents ou non de la commune. Les professionnels y trouveront également les différents dossiers d'appels d'offres, téléchargeables sur demande.

Les statistiques de fréquentation le montrent : d'années en années, « ydes.fr » devient un vecteur de communication privilégié, à moindre frais et respectueux de

l'environnement, que nous vous invitons à « visiter » sans tarder.

Parmi les évolutions à venir, une refonte complète de la photothèque est en cours de réflexion. L'accent sera particulièrement mis sur la facilité d'accès et la pertinence des recherches, via un classement approprié. Si vous souhaitez participer à ce « cyber portfolio », vous pouvez dès à présent nous soumettre vos clichés numériques, accompagnés d'informations de classement (date, lieux, thèmes, auteurs...).

Internauts, clubs, associations, professionnels ou simples visiteurs d'un jour, n'hésitez pas à nous contacter, par l'intermédiaire du site ou directement en mairie, pour faire part de vos remarques, de vos souhaits, ou simplement pour nous informer d'une manifestation ou d'un événement particulier afin d'actualiser le site.

A vos claviers, tablettes

Bon « surfs » !

# Ne pas confondre Maison des Services Publics et Mairie

## Les services de la Maison des Services Publics



### Ses horaires d'ouverture

du lundi au vendredi  
de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30  
Tél : 04 71 40 87 31

### Ses permanences

Organismes	Horaires	Accueil
<b>S.N.C.F.</b>	Tous les jours	Uniquement renseignements
<b>CARSAT Retraite</b> (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé du Travail)	Tous les mardis de 14 h 00 à 16 h 00	En Point Visio
<b>CARSAT Retraite</b>	Tous les 4 <sup>e</sup> mardis de chaque mois de 9 h 30 à 12 h 00	Permanence physique (Conseiller)
<b>C.A.F.</b> (Caisse d'Allocations Familiales)	Tous les mardis de 9 h 30 à 12 h 30	en Point Visio
<b>M.S.A.</b> (Mutualité Sociale Agricole)	Tous les mercredis de 9 h 00 à 12 h 00	en Point Visio
<b>Mission Locale des Hautes Terres</b>	Dernier vendredi du mois de 9 h 00 à 12 h 00	Permanence physique
<b>C.P.A.M.</b> (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)	Tous les jours sur rendez-vous	en Point Visio
<b>PÔLE EMPLOI</b>	Tous les jours uniquement sur rendez-vous	en Point Visio
<b>AFORMAC</b> (Formation Professionnelle)	Tous les jours uniquement sur rendez-vous	Permanence physique
<b>ASeD</b> (Association d'aide à domicile)	Tous les jours uniquement sur rendez-vous	Permanence physique
<b>Conseil Départemental d'Accès au Droit du Cantal</b>	2 <sup>e</sup> vendredi de 14 h 00 à 17 h 00 (tous les 2 mois)	Permanence physique
<b>Conservatoire National des Arts et Métiers</b>	Tous les mercredis de 14 h 00 à 16 h 00	en Point Visio

## Exposition « Les Sémaphores »

C'est la Communauté de Communes Sumène Artense qui porte cette exposition.

Le 28 juin 2014 a été inaugurée sur la piste verte une exposition d'œuvres monumentales du sculpteur clermontois Yves Guérin.

Sept « Sémaphores » sont exposés, le plus haut mesure plus de 15 mètres. Ils sont forgés avec des rails de chemin de fer. Ils trouvent donc naturellement leur place sur l'ancienne voie ferrée qui permettait notamment d'acheminer le charbon extrait de la mine. Ils sont une clé pour notre imagination, chacun pouvant y voir un symbole ou une signification différente.

Cette exposition, rendue possible grâce à des financements de l'Europe, de la Région, du Département, des mécénats du Crédit Agricole et de Audebert Boissons/Auvergnat, et de la CCSA (moins de 6 000 €), restera en place de juillet à décembre 2014.

Le « Sémaphore » le plus haut a été placé près du Syndicat d'Initiatives d'Ydes, à proximité de l'ancienne Gare de Champagnac-les-Mines, et restera définitivement en place après la fin de l'exposition.

# Les 30 ans de RADIO BORT ARTENSE



R. B. A. a bien grandi puisque la radio passion qui crée du lien social entre les communes du Haut Cantal mais aussi de la Haute Corrèze et de la frange occidentale du Puy-de-Dôme fête ses trente ans d'existence à la fin de la présente année. Depuis une génération, elle est donc un trait d'union entre deux régions et trois départements.

Déclarée le 10 décembre 1984, Radio Bort Artense Auvergne – Limousin est une association de type loi 1901. Une année s'est encore écoulée avant que la nouvelle structure reçoive l'autorisation d'émettre que lui concède la Haute Autorité de l'Audiovisuel, l'ancêtre du C. S. A., le 22 novembre 1985. Encore quelques mois de préparation et enfin, en juin 1986, démarrent les programmes de R. B. A.

Les débuts s'effectuent sur une fréquence unique, le 95 FM. En septembre 1992, une nouvelle fréquence de diffusion est attribuée à R. B. A. : le 104.4 et, en mars 1996, une deuxième fréquence est accordée pour le secteur de Riom-ès-Montagnes : le 98.2. La technique progresse avec le passage au numérique en mars 2006. L'an passé, le matériel informatique a été renouvelé. Le site internet va connaître une remise en forme afin de mieux servir les auditeurs.

R. B. A. est une des rares survivantes de l'époque héroïque des premières radios libres permises par la loi du 9 novembre 1981. Aujourd'hui, R. B. A. compte 61 communes adhérentes qui se répartissent sur le Cantal pour 33 d'entre elles, la Corrèze (16) et le Puy-de-Dôme (12). Deux communes consentent des efforts financiers plus grands que les autres : Bort les Orgues qui héberge gratuitement les studios et locaux et en assume les charges et Ydes. R. B. A. les remercie vivement.

En contrepartie de l'aide apportée par les municipalités (à l'heure actuelle, 1.80 euro par habitant et par an, soit le coût d'un quotidien national), R. B. A. ouvre gratuitement son antenne aux communiqués des mairies et aux annonces des associations de la zone d'adhésion. L'impact de ces diffusions est très grand : R. B. A. s'appuie sur un auditorat potentiel supérieur à 30 000 personnes ; des organismes à vocation nationale ne s'y trompent pas qui sollicitent nos services pour faire leur publicité. Pour les communes et les associations, R. B. A. est un formidable outil de promotion qui doit se développer davantage. La ligne actuelle est de donner une place accrue aux informations locales et de renforcer le lien avec les communes adhérentes à travers de nombreux reportages.

Pour mener à bien sa mission, R. B. A. s'appuie sur une équipe compétente composée de cinq salariés (deux personnes à temps complet et trois personnes à temps partiel). Les bénévoles donnent beaucoup de leur temps et de leurs connaissances pour animer des émissions thématiques qui participent au bon rayonnement de la station. R. B. A. sait tout ce qu'elle leur doit et tient à les remercier pour la qualité de leur contribution.

La grille des programmes atteste de la diversité des interventions : sport, histoire, cultures musicales, reportages dans les communes ou sur des événements ponctuels, émissions en direction des jeunes, notamment collégiens et lycéens... Une convention a été signée entre R. B. A. et Radio France International : R. F. I. autorise R. B. A. à reprendre sur son antenne, à titre gratuit, les journaux d'informations nationales et internationales. Quelques émissions sont téléchargées (par exemple, les chemins de l'emploi en Limousin, la chronique de l'environnement, les années 80). Pour apprécier la richesse des programmes, on peut se reporter au site internet : [rbafm.fr](http://rbafm.fr)



## Nouvelles brèves

### Ouverture d'une Classe Spécialisée

La Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale du Cantal a annoncé, par courrier du 7 avril 2014 à Monsieur le Maire d'Ydes, l'ouverture d'une CLIS à l'école élémentaire d'Ydes.

Les classes pour l'inclusion scolaire (CLIS) permettent l'accueil dans une école primaire d'un petit groupe d'enfants (12 élèves maximum) présentant le même type de handicap afin de leur permettre de suivre un cursus scolaire ordinaire.

### Le Conseil des Jeunes

Conformément à notre programme, nous envisageons de mettre en place un Conseil Municipal de jeunes.

L'école pourrait en être le point de départ : en accord avec M. Condamine, Directeur de l'école et M. Sors, Principal du Collège, du CM1 jusqu'en 3<sup>e</sup>, chaque classe élira 2 représentants qui formeront cette assemblée. Celle-ci pourra être étoffée par tous les jeunes volontaires.

### La Résidence La Sumène célèbre ses 20 ans



Le 12 juin 1993 Mme Marie-Françoise HAYE-GUILLAUD, Préfet du Cantal, a posé à Ydes la première pierre de l'Établissement d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

Cette maison de retraite, appelée « Résidence La Sumène », a ouvert ses portes le 16 mai 1994 et le personnel y a accueilli les deux premiers résidents.

Elle a été inaugurée par Mme Colette CODACCIONI, Ministre de la solidarité entre les générations, M. Roger BESSE étant Sénateur-Maire d'Ydes.

La résidence s'est agrandie en 1999 avec une unité pour l'accueil de personnes atteintes de troubles cognitifs.

Actuellement, l'établissement compte 64 chambres (dont 8 doubles et 17 sur l'unité).

Le samedi 28 juin 2014, la résidence a fêté ses 20 ans. A cette occasion, le Maire a tenu à remercier toutes les personnes qui ont permis son évolution au fil des années.

Il a présenté une rétrospective avec un diaporama, qui a permis à l'assistance de revoir ou de découvrir les grandes étapes de cette fabuleuse réalisation.

## Ça se passera à Ydes

- Du samedi 02 au vendredi 29 août 2014 : Exposition de l'association « Aux Couleurs du Temps » en Mairie
- Mardi 05 août 2014 : Concours de Pétanque « Grand Prix de la Ville »
- Mercredi 06 août 2014 : Marché de Pays à Lagnac
- Jeudi 14 août 2014 : Fête de la Culture
- Dimanche 28 septembre : Ronde du Calvaire d'Ydes Athlétisme

#### Au Centre Socio-Culturel :

- Samedi 06 septembre 2014 : Forum des Associations
- Samedi 20 septembre 2014 : Soirée Moules/Frites du Rugby Club d'Ydes
- Dimanche 05 octobre 2014 : Concours de Belote des anciens sapeurs-pompiers d'Ydes
- Vendredi 10, samedi 11 et dimanche 12 octobre 2014 : week-end de théâtre amateur avec des troupes de théâtre d'Aurillac et ses environs.
- Dimanche 19 octobre 2014 : Bal du Comité des Fêtes de Lagnac
- Mardi 04 novembre 2014 : Collecte de Sang
- Dimanche 09 novembre 2014 : Concours de Belote du Club du 3<sup>e</sup> Âge
- Samedi 15 novembre 2014 : Quine du Collège Georges Brassens
- Dimanche 30 novembre 2014 : Thé Dansant du Club du 3<sup>e</sup> Âge

# Écobuage et brûlage des déchets verts : rappel de la réglementation

## Écobuage

- Du 1<sup>er</sup> mars au 30 septembre, il est interdit de brûler les végétaux sur pied à moins de 400 m ou d'allumer ou de porter un feu à moins de 200 m d'une zone boisée, de landes et de maquis.
- De même, l'incinération et l'écobuage des pailles et déchets de récoltes laissés sur place sont interdits.
- Pour les feux qui sont autorisés, ils ne peuvent être allumés qu'entre le lever du jour et 17 h et doivent être éteints au coucher du soleil. Ils doivent impérativement faire l'objet de surveillance.

## Brûlage des déchets végétaux par les particuliers

- Le brûlage est interdit du 15 juin au 15 septembre et les jours de grand vent.
- A l'exception de cette période, le brûlage du bois issu de tailles ou de débroussaillages est autorisé dans les communes rurales (moins de 2000 habitants) et dans les autres communes uniquement hors agglomération au sens du code de la route.
- Les feux, lorsqu'ils sont autorisés, doivent s'effectuer après le lever du jour et être éteints avant 20 heures.
- Le brûlage doit également s'effectuer dans le respect du voisinage.

- Le Maire recommande de ne pas procéder aux feux de jardins, mais d'utiliser les services de ramassage gratuits des déchets verts.
- Les fumées ne doivent pas représenter une source de danger pour les automobilistes.
- Quelles que soient les conditions, le brûlage doit se faire sous la surveillance permanente d'une personne, prête à éteindre à tout moment le feu par des moyens adaptés.
- Enfin, le maire peut toujours s'opposer au brûlage de bois issus de débroussaillage et de la taille.

Les peines encourues pour le non-respect de la réglementation sont les suivantes :

- Écobuage : contravention de 4<sup>ème</sup> classe soit 750 € maximum (Art R 322-5 du Code Forestier).
- Le fait de causer des incendies des bois, forêts, maquis... par des feux allumés à moins de 200 mètres des habitations : peine d'emprisonnement de 6 mois et amende de 3750 € (Art L322-9 du Code Forestier). Les pénalités sont doublées si la personne concernée n'est pas intervenue pour arrêter le sinistre.
- Brûlage des déchets végétaux : contravention de 3<sup>e</sup> classe soit 450 € maximum (Art. 165 du Règlement Sanitaire Départemental et Art. 131-13 du Code Pénal).

## Les ramassages

**ENCOMBRANTS** : Il est rappelé que ce ramassage est exclusivement réservé aux particuliers ne disposant pas des moyens nécessaires pour transporter eux-mêmes leurs encombrants à la déchetterie. Par ailleurs, il doit être impérativement trié en trois catégories (bois, ferraille, divers).

Enfin, **l'électroménager est exclu du ramassage et doit être repris par le fournisseur.**

### Prochaines dates de ramassage 2014 :

> *jeudis 21 août, 25 septembre, 30 octobre, 27 novembre et 23 décembre.*

### DECHETS VERTS :

**RAPPEL** : il est obligatoire de réaliser des sacs d'herbes, des fagots de branches (pas plus de 20 kg) et de les installer en bordure de route .

### Dates de ramassage 2014 :

> *lundis 04 et 18 août, 1<sup>er</sup> et 15 septembre, 06 et 20 octobre, 03 et 17 novembre 2014*

**POINTS VERTS** : Rue de la Mine (devant la Salle de Tennis couvert) et Place des Tilleuls (derrière la Mairie).

**ORDURES MENAGERES** : – Ydes-Centre – Fanostre – Lagnac : tous les Mardis matins

– Les villages : tous les Mercredis matins

**Rappel** : Préservez l'environnement, utilisez les Points Verts et la déchetterie, pas la nature !

Respectez l'environnement des Points Verts.

Il est interdit de déposer des détritux au pied des containers.

# Les petits as du Tennis Club d'Ydes

De la récompense « Mini Tennis » à la « Raquette d'or », ces champions ont animé les cours de tennis tout au long de l'année.



Remise des balles le vendredi 13 juin 2014 à Bort-les-Orgues

## Infos Mairie : ETAT CIVIL

### DECES

- Jean PLANE, domicilié 18 Rue Victor Hugo, décédé le 06 mai 2014 à Ydes
- Bernard ECHAVIDRE, domicilié 8 Allée des Templiers, décédé le 08 mai 2014 à Aurillac
- Marisette PUECH veuve GOUDENECHÉ, domiciliée 10 Trancis, décédée le 19 mai 2014 à Aurillac
- Brigitte RIBODEAU, domiciliée Résidence La Sumène, décédée le 21 mai 2014 à Aurillac
- Antoine PAPON, domicilié Impasse Martial Lapeyre, décédé le 23 mai 2014 à Aurillac
- Marie-Louise BARRIER veuve BOUYGE, domiciliée Résidence La Sumène, décédée le 04 juin 2014 à Ydes
- Michelle MANAT, domiciliée Résidence La Sumène, décédée le 08 juin 2014 à Ydes

*Sincères condoléances aux familles éprouvées.*

### A VOTRE ECOUTE

**Permanence en Mairie :** une permanence est assurée les jeudis tous les 15 jours (sauf jours fériés) de 17 h 00 à 19 h 00 par le Maire. Les permanences sont confirmées par la presse.

**En cas d'urgence :** Le Maire et les Adjoints sont disponibles sans délai.

**Le Maire** se tient à disposition chaque jour sur rendez-vous. Il peut se rendre à domicile, sur demande, pour les personnes qui n'ont pas les moyens de se déplacer.

#### Heures d'ouverture de la Mairie :

Du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

Le samedi de 9 h 00 à 12 h 00

Visitez le site web : [www.ydes.fr](http://www.ydes.fr)

*Tous les Flash'Com, et donc, toutes les informations qui les contiennent, peuvent être consultés en permanence sur le site « Ydes.fr »*

Mairie d'Ydes – Place Georges Pompidou – 15210 YDES - Tél : 04.71.40.82.51 - Fax : 04.71.67.91.75

E.mail : [mairie-ydes@wanadoo.fr](mailto:mairie-ydes@wanadoo.fr) ou [mairie@ydes.fr](mailto:mairie@ydes.fr) – Site : [www.ydes.fr](http://www.ydes.fr)  
Directeur de la publication : Guy LACAM – Rédacteur en Chef : Jean-Claude SAISSET